

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

CONFIDENTIEL

TEX.SB/W/76
7 avril 1976

Organe de surveillance des textiles

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SIXIEME REUNION (1976)¹ DE L'ORGANE DE SURVEILLANCE DES TEXTILES

L'Organe de surveillance des textiles tiendra une réunion dans le nouveau bâtiment du BIT, salle III, R-3, les lundi 12, mardi 13 et mercredi 14 avril. L'ouverture de la réunion est fixée à 10 heures.

Les principales questions à examiner sont les suivantes:

1. Adoption du projet de rapport de la cinquième réunion (document TEX.SB/W/77).
2. Examen de notifications
 - A. Nouvelles notifications
 - a) Norvège/Inde - Article 3:5 (TEX.SB/112). Cette notification a été distribuée au cours de la dernière réunion. L'exposition de l'affaire par les deux parties est prévue pour le lundi 12 avril à 10 heures.
 - b) Norvège/Thaïlande - Article 3 (TEX.SB/113). Cette notification a été distribuée au cours de la dernière réunion; il n'y est pas fait mention de l'article en vertu duquel la Norvège a pris la mesure unilatérale.
 - c) Canada/Pologne - Article 4 (TEX.SB/114 et Add.1).
 - d) Thaïlande - Article 2:1 (TEX.SB/115).
 - e) CEE/Malaisie (TEX.SB/116)
Accord au titre de l'article 4; notifié conformément à l'article 2:4
Programme d'élimination progressive; notifié conformément à l'article 2:2 i).
 - f) CEE/Hong-kong (TEX.SB/117)
Accord au titre de l'article 4; notifié conformément à l'article 2:4
Programme d'élimination progressive; notifié conformément à l'article 2:2 i).
 - g) CEE/Macao (TEX.SB/118)
Accord au titre de l'article 4; notifié conformément à l'article 2:4
Programme d'élimination progressive; notifié conformément à l'article 2:2 i).
 - h) CEE/Singapour (TEX.SB/119)
Accord au titre de l'article 4; notifié conformément à l'article 2:4
Programme d'élimination progressive; notifié conformément à l'article 2:2 i).
 - i) CEE/Corée (TEX.SB/120)
Accord au titre de l'article 4; notifié conformément à l'article 2:4
Programme d'élimination progressive; notifié conformément à l'article 2:2 i).

¹Trente-septième réunion.

- j) CEE/Brésil (TEX.SB/121)
Programme d'élimination progressive - Article 2:2 i).
- k) CEE/Colombie/Egypte/Mexique/Thaïlande (TEX.SB/122)
Programme d'élimination progressive - Article 2:2 i).
- l) Hong-kong/Canada (TEX.SB/123)
Le problème relatif à l'Annexe B, article 1 a), de l'Arrangement.
- m) Japon/CEE - rapport de situation au titre de l'article 2:4 (TEX.SB/124).
- n) Etats-Unis - rapport de situation au titre de l'article 2:4 (TEX.SB/125).

B. Notifications dont l'OST est déjà saisi

- a) Régime d'importation du Mexique (TEX.SB/102). Les réponses aux questions que l'OST a posées au cours de son premier examen du rapport du Mexique n'ont pas encore été reçues.
 - b) Notification de la Jamaïque - Article 2:4 (TEX.SB/104). Communication à l'OST de toute décision que le gouvernement jamaïquain pourrait prendre en ce qui concerne la justification des restrictions existantes aux termes de l'Accord général.
3. Poursuite du débat consacré à l'analyse par l'OST du fonctionnement de l'Arrangement en vue de l'examen majeur.
4. Autres questions.